

CONSEIL MUNICIPAL DE CHILHAC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Le 23 avril 2026 à 20h00, le conseil municipal de Chilhac,
dûment convoqué le 17 avril 2026,
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine PEYROUX, Maire

Présents : Christine PEYROUX, Roland DEBERLE, Christine SABATIER, Michel BECKERT,
Didier LEOTOING, Marie-Claire MARTIN-SISTERON, Armelle JOLLIVET,
Gérard HENTZEN, Pierre-Jean GALLET, Édouard DUTERTE, Lucie SAREN

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Gérard HENTZEN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20/03/2026
2. Compte financier unique 2025 : budgets commune, village vacances et assainissement
3. Affectation des résultats : budgets commune, village vacances et assainissement
4. Taux d'imposition 2026
5. Budget primitif 2026 : budgets commune, village vacances et assainissement
6. Fongibilité des crédits : budgets commune, village vacances et assainissement
7. Questions diverses :

Préambule

Jeudi 23 avril 2026 à 18h45, l'association HELMOUTH a invité le conseil municipal de Chilhac à visiter leurs locaux et à faire connaissance avec les responsables de l'association ainsi qu'avec leurs activités. Plusieurs membres du conseil municipal ont participé à cette rencontre.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20/03/2026

Après certaines mises à jour et correction, le PV est validé. Il est convenu que les prochains Compte Rendus seront « factuels » et « Concis » en reprenant toutefois certaines idées ou observations principales

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2. Compte financier unique 2025 : budget commune

BUDGET COMMUNE		INV.	FONCT.	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	694 428,20 €	300 571,00 €	994 999,20 €
	Recettes réalisées (1)	410 370,66 €	297 544,43 €	707 915,09 €
	Restes à réaliser	284 303,58 €	- €	284 303,58 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	246 434,13 €	300 571,00 €	547 005,13 €
	Dépenses réalisées	140 871,54 €	266 159,67 €	407 031,21 €
	Restes à réaliser	103 810,85 €	- €	103 810,85 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	269 499,12 €	31 384,76 €	300 883,88 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 447 994,07 €	- €	- 447 994,07 €
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	- 178 494,95 €	31 384,76 €	- 147 110,19 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	180 492,73 €	- €	180 492,73 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	1 997,78 €	31 384,76 €	33 382,54 €

Délibération votée à la majorité (2 abstentions : Michel BECKERT et Armelle JOLLIVET)

3. Compte financier unique 2025 : budgets annexes (assainissement et village vacances)

BUDGET ASSAINISSEMENT		INV.	FONCT.	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	38 892,00 €	30 212,76 €	69 104,76 €
	Recettes réalisées (1)	13 692,00 €	29 907,39 €	43 599,39 €
	Restes à réaliser	25 200,00 €	- €	25 200,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	67 843,19 €	35 090,19 €	102 933,38 €
	Dépenses réalisées	18 702,41 €	29 633,89 €	48 336,30 €
	Restes à réaliser	34 435,00 €	- €	34 435,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 5 010,41 €	273,50 €	- 4 736,91 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	28 951,19 €	4 877,43 €	33 828,62 €
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	23 940,78 €	5 150,93 €	29 091,71 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 9 235,00 €	- €	- 9 235,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	14 705,78 €	5 150,93 €	19 856,71 €

BUDGET VILLAGE VACANCES		INV.	FONCT.	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	152 309,83 €	178 750,00 €	331 059,83 €
	Recettes réalisées (1)	65 899,92 €	176 420,10 €	242 320,02 €
	Restes à réaliser	74 399,00 €	- €	74 399,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	140 729,78 €	205 956,19 €	346 685,97 €
	Dépenses réalisées	109 811,73 €	131 118,53 €	240 930,26 €
	Restes à réaliser	22 450,00 €	- €	22 450,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 43 911,81 €	45 301,57 €	1 389,76 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 11 580,05 €	27 206,19 €	15 626,14 €
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	- 55 491,86 €	72 507,76 €	17 015,90 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	51 949,00 €	- €	51 949,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	- 3 542,86 €	72 507,76 €	68 964,90 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Délibération votée à la majorité (1 abstention : Michel BECKERT)

4. Affectation des résultats : budgets commune, village vacances et assainissement

BUDGET	ASST	VV	COMMUNE
Résultat à affecter section fonctionnement	5 150,93 €	72 507,76 €	31 384,76 €
Besoin de financement section investissement	0 €	3 542,86 €	0 €
Affectation en réserves en investissement	0 €	3 542,86 €	0 €
Report en fonctionnement	5 150,93 €	68 964,90 €	31 384,76 €
Report déficit en investissement	0 €	55 491,86 €	178 494,95 €
Report excédent en investissement	23 940,78 €	0 €	0 €

Délibération votée à l'unanimité

5. Taux d'imposition 2026

Pas d'augmentation en 2026 par rapport à 2025 :

- taxe foncière bâti : 30,98
- taxe foncière non bâti : 43,12
- taxe d'habitation : 7,80

Délibération votée à l'unanimité

6. Budget primitif 2026 : budgets commune, village vacances et assainissement

Madame le Maire présente les propositions pour les budgets 2026. Il est précisé que le budget assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M4 et qu'il est voté par chapitre. Le budget principal et le budget village vacances ont été établis en conformité avec la nomenclature M57 et ont été votés par chapitre. Les trois budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses sur les deux sections :

Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement	32 150,89 €	32 150,89 €	62 832,78 €	62 832,78 €
Village vacances	248 914,90 €	248 914,90 €	103 395,22 €	103 395,22 €
Commune	341 092,76 €	341 092,76 €	345 580,52 €	345 580,52 €

Délibération votée à l'unanimité

7. Fongibilité des crédits : budgets commune, village vacances et assainissement

L'article L1612-28 du CGCT indique que : « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. »

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Délibération votée à l'unanimité

8. Questions diverses :

• Lors de la constitution des commissions durant la réunion de la communauté de communes du 22 avril, il a été indiqué que 10 membres des conseils municipaux, autres que les délégués, peuvent intégrer les commissions qui les intéressent. Madame le maire a proposé M. Gérard Hentzen à la commission "vie économique" comme il en avait émis le souhait. Les membres du conseil municipal intéressés doivent se manifester rapidement. Lucie Saren propose sa candidature à la commission enfance jeunesse (demande enregistrée par la comcom)

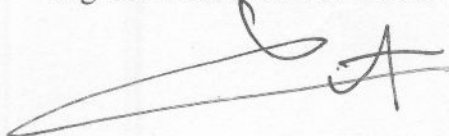
• Suite au décès de Dominique PERRIN, ancien adjoint au maire, le conseil municipal décide de prendre en charge une gerbe à l'occasion de ses obsèques qui se dérouleront le mercredi 29 avril

Sujets à prévoir l'ordre du jour du prochain conseil municipal

- Réflexion concernant la « signalétique » des chambres d'hôtes, gîtes et autres hébergements touristiques
- Mise en place des commissions
- Réflexion sur une « enquête destinées aux habitants de Chilhac » concernant besoins et projets sur la commune

Fin de séance 23h00

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

